

Sanofi-aventis modifie son Alliance avec Warner Chilcott sur Actonel® (risédronate monosodique) aux Etats-Unis et à Porto Rico

- Warner Chilcott aura l'entière responsabilité commerciale du produit -

Paris, France - Le 5 Avril 2010 – Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui avoir modifié pour les Etats-Unis et Porto Rico l'accord global de collaboration passé avec Warner Chilcott plc (NASDAQ : WCRX) concernant Actonel® comprimés (risédronate monosodique) aux Etats-Unis et à Porto Rico. En vertu de cet aménagement, Warner Chilcott assumera l'entière responsabilité de la commercialisation et de la gestion d'Actonel® sur le territoire américain et à Porto Rico, y compris pour les ventes, le marketing, la distribution et les décisions locales de R&D. Toutes les autres modalités de l'accord global de collaboration demeurent en vigueur.

Sanofi-aventis percevra des versements de Warner Chilcott basés sur un pourcentage du chiffre d'affaires net du produit jusqu'à échéance de l'accord global de collaboration, le 31 décembre 2014. Compte tenu des hypothèses actuelles, cet aménagement de l'accord global devrait être neutre sur les résultats de sanofi-aventis en 2010 et jusqu'à la fin de cet accord, comparativement aux précédentes dispositions.

L'aménagement de l'accord global de collaboration concernant Actonel®, de même que d'autres décisions de développement de nos activités, s'inscrit dans le cadre des efforts permanents d'évolution de l'organisation et d'allocation de ressources du Groupe aux Etats-Unis.

Sanofi-aventis a obtenu une licence de P&G (The Procter & Gamble Company) pour le co-développement et la commercialisation d'Actonel® en Avril 1997. Le 30 Octobre 2009, Warner Chilcott a fait l'acquisition du portefeuille de spécialités pharmaceutiques de P&G, incluant Actonel® et a donc succédé à P&G dans l'Alliance Actonel®. Warner Chilcott est devenu le successeur de P&G en droits et intérêts pour l'Alliance Actonel®. L'accord global de collaboration entre sanofi-aventis et Warner Chilcott couvre le développement et le marketing d'Actonel® dans le monde entier, à l'exception du Japon.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2009 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2009 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

CONTACTS MEDIA:

Marisol PERON

+33 (0) 1 53 77 45 02

e.mail: Marisol.peron@sanofi-aventis.com

Emmy TSUI

+1 908 981 6573

e.mail: emmy.tsui@sanofi-aventis.com